



# INVITATION À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S EN LIGNE DU 23 JANVIER 2021

## INFORMATIONS LOGISTIQUE

### HEURE ET LIEU

Le samedi 23 janvier 2021  
en ligne par visioconférence  
de 10h30 à environ 15h  
Enregistrement des délégué-e-s : 10h00-10h30

### CONTACT

Médias : Florian Irminger, secrétaire général des VERTS suisses, 031 326 66 11  
Organisation : Maja Haus, responsable des Organes des VERTS suisses, 031 326 66 03

### PARTICIPATION

Les délégué-e-s désigné-e-s par leur parti cantonal et les délégué-e-s d'office seront informés directement des modalités de participation à l'Assemblée des délégué-e-s.

Le jour même, toute personne intéressée à suivre l'AD en ligne trouvera le lien sur le site des VERTS suisses : <https://verts.ch/evenement/assemblee-des-deleque-e-s-23-01-2021>

# ORDRE DU JOUR

10h30	<b>Accueil et informations logistiques</b>	
10h35	<b>Message de bienvenue</b> Magali di Marco (candidate au Conseil d'Etat VS)	
10h40	<b>Discours présidentiel</b> Balthasar Glättli (président des VERTS suisses, conseiller national ZH)	
11h00	<b>Dossier-clé « climat »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>plan Climat Delphine Klopfenstein (conseillère nationale GE) Bastien Girod (conseiller national ZH)</li></ul>	annexe : plan Climat
<b>Pause</b>		
12h30	<b>Dossier-clé « cyberpolitique »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>résolution sur la cyberpolitique Rahel Estermann und Liliane Galley (groupe de travail sur la cyberpolitique des VERTS suisses)</li></ul>	<a href="#">résolution sur la cyberpolitique</a>
13h30	<b>Votations fédérales du 7 mars 2021 : recommandations pour</b> <ul style="list-style-type: none"><li>loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) Sibel Arslan (conseillère nationale BS)</li><li>initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» Lisa Mazzone (conseillère aux Etats GE)</li><li>(déjà arrêtée le 24 octobre 2020) accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et l'Indonésie Nicolas Walder (conseiller national GE)</li></ul>	<a href="#">proposition de la direction</a>
<b>Pause</b>		
14h15	<b>Informations du groupe parlementaire</b> Aline Trede (présidente du groupe parlementaire, conseillère nationale BE)	
14h25	<b>Partie statutaire</b> <ul style="list-style-type: none"><li>budget 2021 Florian Irminger (secrétaire général des VERTS suisses)</li><li>procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 24 oct. 2020</li></ul>	annexe : budget 2019 annexe : PV
14h50	<b>Divers</b>	

15h00 **Clôture**



# POUR UNE ÈRE NUMÉRIQUE PLUS VERTE (RÉSOLUTION SUR LA CYBERPOLITIQUE)

*Proposition de la direction.*

## 1. INTRODUCTION

Une partie de la communication et de la vie sociale - de la politique à l'économie - se déroule désormais dans la sphère numérique et dépend donc de nombreuses technologies de l'information et de la communication (TIC). Cela constitue un potentiel considérable pour rendre nos vies plus écologiques, sociales et démocratiques. Mais l'espace numérique et ses possibilités recèlent également un certain nombre de dangers que nous reconnaissons et auxquels nous voulons répondre par des propositions politiques.

En tant que VERTS, nous voulons que nos valeurs - protection de l'environnement, gestion durable, cohésion sociale, démocratie et droits de l'homme - se reflètent dans l'espace numérique. Celui-ci devrait donc être conçu en conséquence. Cette résolution doit nous servir, à nous les VERTS, de cadre d'orientation et de point de départ pour des discussions plus approfondies.

L'Internet fonctionne à l'échelle mondiale et doit donc être façonné par des accords internationaux. Une convention internationale devrait en garantir les droits démocratiques, la liberté d'information, les droits de l'homme et la vie privée. Outre ce niveau juridique international, il faut également prendre en compte le niveau national et cantonal où il est également nécessaire de légiférer. Et c'est là que nous, les VERTS, voulons jouer notre rôle, tout comme pour la mise en place rapide d'une stratégie numérique dans les instances étatiques.

Tout aussi virtuel que soit cet espace, il repose sur une infrastructure physique, qui doit être également conçue de manière sociale et écologiquement durable, afin de protéger notre écosystème.

## 2. DROITS FONDAMENTAUX

### **Données privées**

Les activités en ligne produisent une quantité de traces sans précédent, dont des informations privées sensibles. La majorité des canaux d'information actuels passe par Internet, devenu un lieu d'expression privilégié pour la plus grande partie de la population.

Ces traces numériques sont aujourd'hui contrôlées par un très petit nombre d'acteurs et selon des modalités opaques. Le recours au consentement éclairé légalisant la récolte des données ne suffit pas, car il est difficile de refuser des services soumis à un monopole. On ne peut se reposer sur la bonne volonté des entreprises ni sur une responsabilisation individuelle des internautes. Par conséquent, il est primordial que la récolte de données soit soumise à des lois strictes, imposant des restrictions et exigeant plus de transparence.

L'usage de ces traces présente des risques sérieux pour la démocratie. L'analyse de telles données fournit un savoir exclusif et pénétrant sur le fonctionnement de la société, ce qui ouvre la porte à des pratiques de manipulation de l'opinion à quiconque en a les moyens techniques ou financiers. Le recours à des entreprises spécialisées dans l'ingénierie sociale de masse doit pouvoir être retracé et limité.

La centralisation des échanges sociaux sur un petit nombre de plateformes confère à des acteurs transnationaux un pouvoir disproportionné, qui représente un danger pour la souveraineté des États. Inversement, le potentiel de surveillance qu'incarnent les traces numériques peut être instrumentalisé par les autorités, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Ces pratiques contreviennent aux principes de la démocratie, que les VERTS s'engagent à défendre.

Les VERTS sont en faveur d'un droit à l'information complet de la population vis-à-vis de l'Etat et contre les chevaux de Troie gouvernementaux. En outre, il est important de bénéficier d'un cryptage de bout en bout solide et sans compromis. Nous nous opposons au contournement ciblé du cryptage sur les plateformes (par exemple portes dérobées, clés maîtresses), car celles-ci affaiblissent la sécurité et désavantagent principalement les personnes respectueuses de la loi.

### **Accès universel à Internet**

La liberté, l'égalité, la compréhension internationale et la paix exige le plein accès aux informations. A l'échelle planétaire, Internet joue un rôle-clé pour les mouvements de démocratisation.

A l'instar d'un service public, Internet devrait être accessible à tout le monde sans entrave ni discrimination. Cependant, les VERTS déplorent le fait que le libre accès soit de plus en plus limité par des blocages de réseau, des restrictions par pays, des filtres d'accès de mises en ligne ou par la censure.

### **Liberté d'expression**

La liberté d'expression est un droit fondamental dans une société démocratique, c'est une condition nécessaire à la formation d'une opinion critique. À ce titre, la liberté d'expression fait également partie intégrante d'Internet. Elle permet le libre échange d'informations, ce qui est l'essence même d'Internet et peut être une force émancipatrice, en particulier pour les personnes opprimées. La liberté d'expression est par ailleurs de plus en plus menacée par les nouveaux phénomènes numériques. Les activités préjudiciables ou qui violent les droits fondamentaux, comme les discours de haine ou les fausses nouvelles (Fake News), sont en augmentation et prennent une nouvelle dimension en ligne - souvent sous le couvert de la liberté d'expression.

Les VERTS s'engagent en permanence en faveur de la protection et de la préservation de la liberté d'expression dans l'espace numérique - tant en Suisse qu'à l'étranger. Cela dit, la liberté d'expression ne doit pas servir d'excuse à la discrimination, au racisme et aux déclarations irrespectueuses dans la sphère numérique.

### **Open Data et Open Access**

Une société ouverte et démocratique repose sur un accès libre aux données de toutes les instances publiques. En 2012, les VERTS ont été les premiers à s'exprimer en faveur d'un accès libre aux données étatiques. (Open Government Data).

Les données provenant de services étatiques ne sont soumises à aucune protection en matière de droit d'auteur, de brevet, de marque ou de secret commercial. Des restrictions raisonnables de la vie privée sont autorisées. Dans la mesure du possible, les données sont publiées sous une forme lisible à la fois par une personne et, de manière structurée, par une machine. Elles sont accessibles à tous sans nécessité d'inscription préalable.

Internet peut améliorer la transparence des processus politiques. La numérisation rend techniquement accessible la quasi-totalité des informations nécessaires pour se forger une opinion. C'est pourquoi les VERTS requièrent que les autorités et offices étatiques donnent libre accès à leurs informations et à leurs dossiers. La transformation numérique doit contribuer à émanciper toutes les couches de la population. Quiconque doit pouvoir exercer ses droits et prendre conscience de ses possibilités, ce qui nécessite de prendre part suffisamment tôt aux décisions. Il s'agit de mettre à disposition sur Internet non seulement la législation en vigueur, mais aussi le plus grand nombre possible de documents des commissions parlementaires afin d'accroître la transparence et la légitimation démocratique.

Les publications et expertises scientifiques financées par la main publique sont souvent mises sous clé. Les VERTS requièrent également le plein accès (Open Access) aux recherches scientifiques et soutiennent le Fonds national suisse dans la réalisation de sa stratégie de plein accès.

### **3. ENVIRONNEMENT**

Les infrastructures numériques mises en place ces dernières décennies consomment de plus en plus de ressources et la digitalisation pèse lourdement sur notre planète. Il est urgent de prendre des mesures pour réduire la consommation d'énergie et de ressources des internautes, les ménages et les entreprises, en particuliers celles exploitant des centres de calcul et de données.

Cependant, la numérisation est également une opportunité de réaliser une transformation verte et durable de notre système économique et social. L'utilisation des technologies numériques peut permettre de réaliser des gains écologiques dans de nombreux domaines, notamment la suppression de déplacements grâce à la vidéoconférence ou l'amélioration de l'efficacité énergétique des transmissions. Les VERTS veulent s'assurer que la Suisse s'engage aussi fortement sur le plan international en faveur d'une numérisation durable.

#### **Production durable**

Les appareils numériques consomment des ressources précieuses non renouvelables, comme des terres rares, et produisent des montagnes de déchets électroniques. L'extraction de ces ressources provoquent des dégâts énormes à l'environnement ainsi que des violations graves des droits humains. Ordinateurs et smartphones sont fabriqués dans des conditions indignes. C'est pourquoi les VERTS défendent des conditions de travail équitables sur toute la chaîne de production. Par ailleurs, il s'agit de produire – et de recycler – ces appareils de manière écologique et durable.

La durée de vie des appareils, qui n'a cessé d'être réduite ces dernières années, est un aspect important. Il faut par conséquent développer des appareils facilement réparables : les VERTS revendiquent un droit à la réparation. De plus, le fabricant doit mettre en ligne un manuel qui permette de comprendre le fonctionnement de l'appareil pour pouvoir le réparer. Prolonger la durée de garantie assure par ailleurs une durée de vie minimale des appareils et doit inclure également la mise à jour du logiciel de l'appareil. Enfin, pour les VERTS, les fabricants doivent être tenus responsables d'une obsolescence programmée de leurs produits lorsque celle-ci est prouvée.

## **Usage durable**

Les différents usages du numérique ne se valent pas et certains usages utilisent beaucoup plus de ressources que d'autre. C'est le cas des vidéos, qui représentent près de 80% du débit Internet. Sans renier l'intérêt du numérique, aussi comme un outil pour un avenir plus durable, les VERTS souhaitent déployer une sobriété numérique réfléchie, seule à même de préserver les services essentiels et éviter une croissance insoutenable des débits.

La sobriété doit intervenir dès la conception des outils numérique en intégrant les bonnes pratiques Green IT afin d'éviter le gaspillage de ressources et les obésiciels.

## **Santé**

L'impact des champs électromagnétiques émis par les appareils est cruciale pour la santé de la population. Elle doit être mieux informée sur les précautions à prendre pour réduire son exposition aux rayonnements et sur les alternatives possibles. Les VERTS s'opposent à toute augmentations de valeurs-limites, exigent une application rigoureuse du principe de précaution et demandant que des recherches indépendantes de l'industrie soient menées.

Il s'agit en outre mettre en place des structures d'accompagnements et de formation sur l'utilisation du numérique en entreprise. Elle peut en effet engendrer stress et pressions sur les employé-e-s et conduire au développement de troubles tels que l'épuisement (burnout).

Il s'agit également d'accompagner les jeunes et de les sensibiliser au risque de dépendance, de harcèlement ou d'abus, pour éviter le développement de dépressions ou autres troubles graves.

## **4. CULTURE**

Production, diffusion et utilisation des connaissances, de l'art et de la culture sont modifiées par Internet. Les auteur-e-s ont droit à une rémunération équitable pour l'utilisation de leurs œuvres dans l'espace numérique. Aussi, les grandes plateformes qui diffusent des œuvres relevant du droit d'auteur, doivent verser une contribution équitable à l'encouragement de la culture.

Il convient de mettre sur pied des modèles alternatifs de rémunération pour l'utilisation d'œuvres relevant du droit d'auteur à titre privé (p.ex. mise en ligne sur les sites de partage de fichiers). L'utilisation de matériel protégé sans autorisation devrait également être permise, à condition qu'elle serve à l'éducation du public et à la stimulation de la production intellectuelle («Fair Use»).

Il faudrait autoriser la réutilisation d'œuvres dont le ou la titulaire des droits est inconnu ou introuvable après une recherche proportionnée (œuvres orphelines).

Les offres journalistiques sur Internet qui sont soutenues par la collectivité doivent être mises à disposition gratuitement sous des conditions raisonnables. Les œuvres soutenues par les pouvoirs publics doivent être durablement accessibles au public sur Internet.

L'héritage des biens numériques doit être clairement réglementé et les plateformes doivent pouvoir fournir un accès approprié.

## 5. FORMATION

Le système de formation a pour objectif de doter la population des compétences nécessaires pour s'émanciper et être partie prenante à la démocratie et à l'économie. Cela signifie à l'ère numérique davantage d'aptitudes dans la gestion des données et l'usage des nouveaux médias (compétences numériques). D'une part, les écoles (plan d'études) doivent introduire l'usage des appareils et processus numériques, notamment afin de simplifier l'apprentissage et le rendre plaisant. D'autre part, il y a lieu de transmettre des stratégies permettant de décider consciemment d'utiliser les outils numériques à bon escient ou alors d'y renoncer. Parallèlement, il est impératif de maintenir et d'élargir les expériences sensorielles et analogiques avec les gens et la nature, en particulier pour les enfants.

Les compétences numériques de gestion des données («data literacy») garantissent que les jeunes connaissent et comprennent les processus qu'ils déclenchent en laissant des traces numériques dans les ordinateurs et sur Internet. C'est la condition pour porter un regard critique sur l'utilisation des données, reconnaître les assignations automatiques et anticiper les conséquences – avantages et risques – de l'usage d'Internet. Si des connaissances de base en informatique sont nécessaires, il faut également des aptitudes en sciences humaines et sociales pour trier les contenus, les contextualiser et porter un regard critique sur Internet.

Dans le domaine de l'éducation, il convient de veiller à ce que la promotion dans les différents domaines se fasse indépendamment du genre, afin que les compétences numériques et en matière de données soient développées de manière égale pour tous les sexes.

Le corps enseignant doit ainsi recevoir un soutien suffisant pour qu'il dispose lui-même des compétences requises par l'ère numérique. Les compétences numériques sont par conséquent des composantes essentielles de la formation pédagogique.

De manière générale, les autorités et les employeurs veillent de concert à ce que les écoles et tous les adultes aient les ressources nécessaires à disposition, afin qu'ils puissent en permanence mettre à jour ces compétences.

## 6. ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

L'apparition des plateformes numériques a modifié les rapports en politique, en économie et dans la société. Dans le secteur numérique, des entreprises ont accédé à des positions dominantes sans précédent. Elles agissent selon les principes du capitalisme de surveillance, qui réalisent des gains croissants en maximisant l'extraction des données des internautes et en captant l'attention de manière massive, p.ex. par une publicité personnalisée. Cela se notamment au détriment de la vie privée.

C'est pourquoi les VERTS militent en faveur d'une extension du droit de la concurrence et des cartels, pour qu'il puisse à l'avenir réglementer les nouveaux types de plateformes. En fait notamment partie un nouveau modèle de taxation qui permette la prise en compte du chiffre d'affaires local d'une entreprise globale qui n'est pas établie en Suisse. De même, il s'agit de s'assurer qu'en cas de fusion on n'aboutisse pas à des monopoles. Pour les monopoles existants, basés sur des effets de réseau et de blocage (lock-in, barrière entre fournisseurs due à une nouveauté technologique), il convient de mettre au point une réglementation appropriée, p.ex. qui garantisse l'interopérabilité avec d'autres plateformes et le droit d'obtenir une copie.

Par ailleurs, le modèle commercial de maximisation systématique de l'attention par les réseaux sociaux conduit également à une augmentation des contenus extrêmes, choquants ou trompeurs. Les VERTS préconisent donc également que les plateformes plus influentes exercent un devoir de vigilance plus important sur Internet.



L'objectif des VERTS est de faire des infrastructures numériques un service public. Celles-ci sont à concevoir comme systèmes techniques décentralisés (tels que courriels) avec des formes d'organisations participatives de type coopérative.

En dématérialisant la monnaie, les banques centrales et privées ainsi que les autorités bénéficieront davantage de pouvoir et ce au détriment des citoyens. Les VERTS soutiennent la conservation d'une monnaie fiduciaire.

Les nouvelles manières de proposer des prestations et des services modifient également le monde du travail. Les VERTS s'engagent pour que les salarié-e-s soient également protégés dans l'espace numérique. Il faut aussi en tenir compte lors de la définition des nouvelles formes du statut d'indépendant.

### **Publicité politique**

La publicité politique en ligne gagne également du terrain. En raison de son individualisation toujours plus poussée («targeted advertising»), il n'est plus possible aujourd'hui d'avoir une vue d'ensemble des campagnes des différents acteurs politiques. Cela augmente la probabilité d'attaques perfides et de propos contradictoires. Afin de garantir un discours politique constructif, les VERTS veulent que les campagnes politiques soient transparentes et facilement compréhensibles, p.ex. en créant un répertoire public de toutes les publicités mises en ligne.

Les plateformes de réseaux sociaux d'ampleur mondiale ont un impact plus grand sur les débats et la politique que beaucoup d'Etats avec lesquels la Suisse entretient des contacts diplomatiques. C'est pourquoi les VERTS militent pour instaurer une ambassade numérique chargée d'entretenir les échanges avec les plateformes.

## **7. INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DE LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE**

L'infrastructure technique sur laquelle repose Internet joue un rôle dont l'importance grandit avec le nombre de programmes et appareils transférant des données via Internet. En font partie aussi bien le réseau physique comme les câbles que les protocoles et technologies logicielles qui assurent le transfert des données ou les programmes dont se servent les internautes.

L'ensemble de la population suisse doit avoir accès à Internet via des bandes passantes actuelles que ce soit par liaison câblée ou mobile, en priorisant le réseau fixe. L'accessibilité doit être garantie indépendamment des intérêts commerciaux, c'est-à-dire d'une manière géographiquement non discriminatoire.

Outre les conditions techniques, l'accès doit être non discriminatoire, notamment envers les personnes en situation de handicap.

### **Logiciels**

Les applications systémiques (p.ex. messageries instantanées), proposées sous forme de protocole fermé, ne doivent être autorisées que si elles ne limitent pas drastiquement la liberté de choix de l'internaute. Si un monopole la limite fortement ou la rend pratiquement inexistante, les institutions étatiques ou supranationales doivent pouvoir exiger des interfaces ouvertes, et donc leur interopérabilité (p.ex. Rich Communication Services, RCS).

L'inefficacité des logiciels est un facteur important pour le renouvellement constant du matériel ainsi que pour la consommation d'énergie. Les produits logiciels sont en partie basés sur des langues et des bibliothèques gourmandes en ressources et/ou sont eux-mêmes programmés de manière inefficace. Les VERTS demandent donc que l'on mette davantage l'accent sur l'utilisation et la création de logiciels économes en ressources. En outre, les logiciels doivent être créés de telle sorte qu'ils fonctionnent également sur des appareils plus anciens. En particulier, la maintenance et les mises à jour de sécurité ne devraient pas exclure les anciens appareils.

### **Neutralité du réseau**

L'infrastructure et les contenus d'Internet doivent être conçus de manière indépendante de ceux des fournisseurs de contenu et être à disposition de tout le monde de la même manière, ce qui relève de la neutralité du réseau. Ce principe affirme que les données sur Internet sont transmises aux mêmes conditions quels que soient leur origine, leur objectif, leur contenu, les applications ou appareils utilisés.

### **Processus décisionnels basés sur des algorithmes**

Les processus décisionnels basés sur des algorithmes sont soumis à l'obligation de rendre compte, exactement comme toute décision humaine. Ils doivent être transparents et facilement compréhensibles pour toute personne concernée. Chacun-e doit avoir le droit de consulter les données utilisées et, en cas de décision majeure, d'exiger qu'elle soit prise par des personnes. De tels processus doivent respecter le principe de non-discrimination.

Les VERTS proposent la création d'un Observatoire des algorithmes d'analyse quant à leur caractère légal et éthique. Il pourra également proposer des mesures correctives.

### **Identité électronique et démocratie numérique**

Vu l'importance de l'authentification pour accéder aux services en ligne, il y a lieu de considérer une identité électronique comme une prestation de l'infrastructure numérique. Il faut par conséquent mettre gratuitement à la disposition de l'ensemble de la population résidante en Suisse une identité électronique interopérable, actuelle, légitimée par l'Etat. La protection des données doit être la priorité absolue.

Les VERTS visent à terme la mise en place d'outils électroniques pour exercer nos droits politiques, et font passer pour ce faire la sécurité avant la rapidité. En effet, la crédibilité de la démocratie dans l'espace numérique ne peut être garantie que par une traçabilité totalement transparente tout en préservant le secret des votes.

Mais, pour nous, la démocratie numérique ne signifie pas simplement numériser les processus actuels. Elle doit avant tout élargir et approfondir les possibilités de participation de toutes les personnes concernées et promouvoir le processus démocratique de formation de l'opinion.

## **8. GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE**

Il convient de laisser le plus possible aux acteurs directement concernés de la société civile, de la culture et de l'économie le soin d'assurer la gouvernance d'Internet. Des organismes de normalisation, comme le World Wide Web Consortium (W3C), devraient se constituer elles-mêmes.

Lorsque les institutions étatiques exercent une influence de premier plan sur l'architecture d'Internet – p.ex. via un appel d'offres public, elles doivent observer les principes suivants : Open Standards (interopérabilité), Open Data (utilisation des données des pouvoirs publics), Open Source Software (transparence et participation) et si possible Open Hardware, afin d'encourager la participation.

Si des produits logiciels sont acquis ou développés avec des fonds publics, cela devrait également profiter au grand public. Partout où cela a un sens, les institutions publiques et les entreprises liées à l'État doivent mettre leurs propres développements à disposition sous une licence open source favorable aux entreprises et s'ouvrir aux contributions de la communauté.

## **AUTEUR-E-S**

Élaboration (2018-2019) et responsabilité de la consultation (2020), groupe de travail Cyber-politique: Gerhard Andrey, Rahel Estermann, Liliane Galley, Balthasar Glättli, Markus Schmidt, Luzius Theiler

Amendements lors de la consultation en ligne (2020):

Cyrill Bolliger, Florian Brunner, Lukas Bucher, Matthias Bürcher, Andrin Eichin, Sandro Fiorilli, Maurus Frey, Simon Gantenbein, Stéphane Lecorney, France Manghart, Laurin Murer, Nkiko Nsengimana, Luc Recordon, Ludovic Rochat, Ursula Schaffner, Martin Stohler, Léonard Studer, Jean-François Theubet, Oliver Thommen

# VOTATIONS FEDERALES DU 7 MARS 2021

## RECOMMANDATIONS EN BREF

Vote Vert au Parlement (gr. parl.), recommandation de la direction et décision de l'assemblée des délégué-e-s (AD) :

<b>Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)</b>	<b>gr. parl. :</b> <b>direction 01.12.20 :</b> <b>AD 23.01.21 :</b>	<b>non (unanime, une abstention)</b> <b>non (unanime)</b>
<b>Initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage»</b>	<b>gr. parl. :</b> <b>direction 01.12.20 :</b> <b>AD 23.01.21 :</b>	<b>non (unanime, une abstention)</b> <b>non (unanime)</b>
<b>Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie</b>	<b>gr. parl. :</b> <b>direction 06.10.20 :</b> <b>AD 24.10.20 :</b>	<b>non (unanime)</b> <b>non (unanime)</b> <b>non</b>

## NON À L'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE

### L'ESSENTIEL EN BREF

- Non à la privatisation complète du passeport électronique : délivrer des moyens d'identification est une tâche régalienne, qui ne peut pas être entièrement déléguée à des entreprises privées. Tout-e citoyen-ne a droit à un moyen d'identification numérique délivré par l'État.
- La Confédération doit être en mesure d'offrir elle-même cette prestation-clé qu'est l'identification numérique, d'autant plus à notre époque numérique. C'est la base d'une infrastructure numérique adéquate pour la cybergouvernance, l'économie et une démocratie jouissant de la confiance de la population.
- Protection et sécurité des données doivent avoir LA priorité – et non le profit de prestataires privés.

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

A notre époque, l'État et les particuliers proposent de plus en plus leurs prestations sous forme électronique. A cet effet, il est nécessaire de délivrer un moyen étatique d'identification numérique (e-ID), qui fera office de carte d'identité ou de passeport sur internet. L'e-ID est utile pour les prestations de cyber-gouvernement ou des contrats requérant que l'on s'identifie, plus tard également pour le dossier médical électronique ou pour participer à la cyber-démocratie.

A cet effet, le Parlement a adopté en 2019 la loi sur les services d'identification électronique ([LSIE](#)). Ce faisant, la Confédération a malheureusement abandonné une de ses tâches-clés : les entreprises privées devraient délivrer les e-ID en qualité de fournisseurs d'identité et les gérer, elle ne prévoit pas de fournisseurs étatiques. Un consortium regroupant banques, assurances ainsi que le groupe SIX, les CFF, la Poste et Swisscom sous le label [SwissSign Group](#) s'est déjà positionné en tant que principal fournisseur.

Les VERTS, rejoints par différentes organisations, ont lancé le référendum. En font partie : Société numérique et WeCollect, la plateforme pour la démocratie directe. Le référendum a également été soutenu par le PS, les Vert'libéraux et le SSP, droitsfondamentaux.ch et différentes organisations de seniors. Ce mouvement citoyen fort a porté le référendum et récolté quelque 65'000 signatures.

## ARGUMENTS-CLÉS DES VERTS

### LE DROIT À UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE ÉTATIQUE

Délivrer des moyens d'identification – qu'ils soient numériques ou analogiques – est une tâche régalienne. Elle ne peut pas être complètement déléguée à des entreprises privées. Une identité délivrée par l'État doit au moins être à disposition comme alternative aux offres privées. La loi sur l'e-ID proposée ne le prévoit pas. Quiconque veut une identité numérique doit passer par une entreprise privée. C'est ce que les VERTS veulent empêcher. Les citoyennes doivent avoir la liberté de choix.

### LA CONFÉDÉRATION DOIT ENTRER DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE

A l'ère numérique, un État digne de ce nom doit être en mesure de délivrer une identité électronique. La population suisse fait confiance à la Confédération : 87 % de la population aimerait disposer/avoir recours à une e-ID de l'État, comme le montre un [sondage représentatif](#) de 2019. D'autres États sont parvenus depuis longtemps à offrir une e-ID fiable : par exemple le canton de Schaffhouse ou la Principauté du Liechtenstein, qui ont créé une e-ID en une année.

### LA LOI NE SUIT PAS LE PRINCIPE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DÈS LA CONCEPTION

Les processus prévus dans la loi sur l'e-ID ne suivent pas le principe de protection de la vie privée dès la conception (privacy-by-design), ils ne sont donc pas du tout favorables à la protection des données. Une solution plus pertinente serait de choisir une architecture des systèmes enregistrant de manière décentralisée les données. La loi prévoit au contraire qu'aussi bien la Confédération que les fournisseurs d'identité utilisent des banques de données centralisées, ce qui augmente considérablement le risque d'abus et de vol.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- Votes au Parlement : [Conseil national](#), [Conseil des États](#)
- Loi fédérale : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

# NON À L'INTERDICTION DE LA BURQA

## L'ESSENTIEL EN BREF

- Non à une croisade anti-musulman-es sous couvert d'égalité : sous prétexte d'égalité, l'initiative fait campagne contre les musulman-es et fait donc partie de la stratégie populiste d'exclusion.
- Une initiative superflue : si quelqu'un contraint une personne à se voiler, il est déjà punissable aux termes de l'article 181 du code pénal.
- Une initiative ne contribuant en rien à l'égalité. Bien au contraire : elle exclut davantage des femmes et cimente une vision patriarcale du monde, qui prescrit comment les femmes doivent se vêtir.

## DE QUOI S'AGIT-IL?

L'initiative veut inscrire dans la Constitution fédérale, d'une part que nul ne peut « dans l'espace public, ni dans les lieux accessibles au public » se dissimuler le visage et d'autre part que nul ne peut contraindre une personne à se dissimuler le visage en raison de son sexe. Sauf pour des « raisons de santé ou de sécurité, par des raisons climatiques ou par des coutumes locales ». L'initiative a été lancée par le comité d'Egerkingen, déjà auteur de l'initiative contre les minarets.

Des exceptions pour motifs religieux – autre que « dans les lieux de culte » – sont exclues. Selon son comité, l'initiative vise à dessein la dissimulation du visage pour motifs religieux, de même qu'une interdiction au niveau suisse de porter une cagoule lors de manifestations.

Si l'initiative est rejetée, la [loi fédérale sur la dissimulation du visage](#) – sous réserve d'un référendum – entre en vigueur en tant que contre-projet indirect. Celui-ci prévoit l'obligation de montrer son visage lorsqu'une autorité ou des membres des transports publics vérifient l'identité. De surcroît il comporte des dispositions visant à améliorer l'égalité dans la législation sur l'égalité et sur les étrangers et l'intégration ainsi que dans la coopération au développement et l'aide humanitaire.

## ARGUMENTS-CLÉS DES VERTS

### NON À UNE CROISADE ANTI-MUSULMAN-ES SOUS PRÉTEXTE D'ÉGALITÉ

Sous prétexte d'égalité, l'initiative fait campagne contre les musulman-es et fait donc partie de la stratégie populiste d'exclusion. L'interdiction de se dissimuler le visage concerne principalement les musulmanes, portant le voile intégral (burqa ou niqab). Vu que très peu de femmes le font en Suisse, le comité d'initiative crée de toutes pièces une problématique qui n'existe pas en Suisse, à l'instar de l'initiative contre les minarets. L'initiative est une tentative de bluff politique misant sur une rhétorique discriminante : les femmes sont instrumentalisées, afin de renforcer les stéréotypes sur l'islam, d'attiser les peurs face à l'islamisme et de finalement ébranler les droits fondamentaux de la population étrangère.

## UNE INITIATIVE SUPERFLUE

De même que le port du voile intégral n'est guère un problème, un règlement sur l'habillement n'a guère de place dans la Constitution suisse. Le voile ou la contrainte de porter la burqa est aujourd'hui déjà punissable. L'article 181 du code pénal interdit aujourd'hui déjà la contrainte : ceci comprend également qu'une personne ne peut être obligée à dissimuler son visage dans des lieux publics ou privés. Une interdiction généralisée de se dissimuler le visage touche par contre toute personne souhaitant se cacher le visage et limite ainsi ses droits fondamentaux. Non seulement l'initiative enfreint nos libertés, mais elle prescrit aux femmes comment s'habiller et cimente en fin de compte une vision patriarcale du monde que les initiant-es prétendent combattre.

## PAS UNE SOLUTION AUX PROBLÈMES RÉELS D'ÉGALITÉ

L'initiative ne contribue en rien à l'intégration ni à la lutte contre la violence envers les femmes. Si l'égalité et les droits des femmes nous tiennent vraiment à cœur, on s'engage en faveur de davantage de maisons pour femmes, de l'égalité salariale entre les genres, contre la violence domestique ou pour un encadrement extra-familial accessible à toutes et tous. L'initiative n'aborde aucune de ces revendications. Au contraire : une « interdiction de la burqa » ne ferait qu'exclure davantage les femmes voilées au quotidien. A l'opposé, le contre-projet, qui entre automatiquement en vigueur en cas de rejet de l'initiative, encourage l'égalité en Suisse et dans la coopération au développement.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- Votes au Parlement : [Conseil national](#), [Conseil des États](#)
- Loi fédérale : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

## NON À L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'INDONÉSIE

### L'ESSENTIEL EN BREF

- Pas de commerce aux dépens de la population et de l'environnement. L'accord stimule des échanges internationaux qui portent atteinte à l'environnement, à la forêt primaire et à la population locale, dont les droits sont régulièrement bafoués.
- Rendre la durabilité contraignante : le chapitre sur le développement durable est joli sur le papier, mais il ne donne aucune garantie
- En refusant l'accord avec l'Indonésie, nous maintenons la pression pour des accords commerciaux plus durables. Une pression que les VERTS ont pu créer grâce à leur initiative pour des aliments équitables.

### DE QUOI S'AGIT-IL?

L'accord de libre-échange avec l'Indonésie prévoit de supprimer largement les droits de douane et comprend d'autres dispositions, sur les investissements, la protection de la propriété intellectuelle, la suppression d'entraves commerciales non tarifaires et la coopération économique.

Contrairement aux autres accords commerciaux, celui-ci comprend des dispositions générales sur le développement durable. Il ne comporte, toutefois, aucune règle contraignante pour une huile de palme durable. Concrètement, une minorité du National, dont font partie les VERTS, a demandé que seule l'huile de palme durable bénéficie d'un régime douanier préférentiel et que la durabilité soit contrôlée. Cette demande a été rejetée.

## ARGUMENTS-CLÉS DES VERTS

### PAS DE COMMERCE AUX DÉPENS DE LA POPULATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Doper les importations d'huile de palme en Suisse ne profite ni à l'agriculture locale, qui souffre d'une concurrence déloyale aux niveaux social et environnemental, ni aux consommatrices et consommateurs, qui aspirent à des produits durables. Au contraire, on stimule des échanges internationaux qui portent atteinte à l'environnement, à la forêt primaire et à la population locale, dont les droits sont régulièrement bafoués.

### RENDRE LA DURABILITÉ CONTRAIGNANTE

Le chapitre sur le développement durable est joli sur le papier, mais il ne donne aucune garantie : les certifications utilisées sont très critiquées et il n'y a ni contrôles ni sanctions. Ce chapitre est aussi exclu des règles d'arbitrage.

### RENFORCER LE COMMERCE ÉQUITABLE

Très bientôt, nous devons également débattre de l'accord de libre-échange avec le Mercosur (regroupement d'États sud-américains). Il est juste et stratégiquement important de maintenir la pression pour des accords commerciaux plus équitables en refusant l'accord avec l'Indonésie. Une pression que les VERTS ont pu créer grâce à leur initiative pour des aliments équitables. En août 2019, les VERTS ont déjà décidé de lancer un référendum contre l'accord avec le Mercosur, s'il ne comporte aucun critère de durabilité contraignant<sup>1</sup>.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- Votes au Parlement : [Conseil national](#), [Conseil des États](#)
- Arrêté fédéral : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

---

<sup>1</sup> [verts.ch/economie/commerce-international/resolution-mercocur](https://www.verts.ch/economie/commerce-international/resolution-mercocur)